

ENGAGEMENT ANNUEL DU MARCHÉ DE CARBURANT

Réf. : Circulaire n° 3/MEF du 4 janvier 2021

pj1

1) Pièce(s) à transmettre au visa du CDE par bordereau

pj2

Fiche d'engagement comptable dûment renseignée, (qu'elle soit signée ou non)

 oui non**2) Saisie de l'engagement comptable dans POLYGF** oui non

• Type d'EJ : "marché de clientèle"

 oui non

• Clé de saisie

 oui non

• Reporter la clé de saisie sur la fiche d'engagement comptable

 oui non

• Programme du service

 oui non

• Article d'imputation : "article 606"

 oui non**Obs1** Période de l'engagement oui non**Obs2** Tiers oui non**Obs3** RIB PPS : Banque SOCREDO oui non

Transmis au CDE le :

Nom, Prénom,
qualité et signature :

Suite, après visa CDE : pour information

3) Officialisation comptable par l'agent de saisie

pj3

4) Bon de commande sur marché de clientèle

- Pour la fourniture de carburant en stations-services
 - * Saisir le BC sur MCL à réception de la facture revêtue du service fait
 - * Reporter le visa CDE (à la date du visa initial) sur la facture
- Pour la fourniture de carburant en Fûts ou en vrac ou les fûts 200 litres non restitués :
 - * Solliciter un devis et saisir le BC sur MCL
 - * Reporter le visa CDE (à la date du visa initial) sur le BC avant signature ordonnateur
 - * Transmettre le BC au fournisseur
 - * Après réalisation de la prestation, réception de la facture : à attester le service fait
- Procéder à la liquidation, émettre la proposition d'ordonnancement et transmettre à la DBF